



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations unies

65^{ème} session
(Vienne, 1^{er} - 10 Juin 2022)

Point 9 - Espace et développement durable

Déclaration de la délégation française

Vendredi, le 3 juin 2022

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Chers collègues,

La France mobilise sa politique spatiale pour la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) et la concrétisation des ambitions des agendas globaux tels que le Programme de développement durable 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, et l'Accord de Paris sur le changement climatique.

L'Agence spatiale française - le CNES - concourt à la promotion globale du développement durable à travers la mise en œuvre de la Charte internationale espace et catastrophes majeures et de l'observatoire spatial du climat (SCO).

- La Charte internationale espace et catastrophes majeures fournit rapidement des images satellites en cas de catastrophe naturelle afin de soutenir les opérations de secours et humanitaires dans le monde entier. Proposée conjointement par le CNES, l'Agence Spatiale Européenne et la CSA (Agence Spatiale Canadienne), la Charte est opérationnelle depuis 2000 et est aujourd'hui un vrai succès, avec la coopération de 17 agences spatiales de par le monde. Ce dispositif a été activé 756 fois depuis sa création. La Charte a encore récemment été activée le 13 Avril lors du passage de la tempête tropicale Megi (aussi connue sous le nom d'Agaton) au-dessus des Philippines, provoquant des glissements de terrain et des inondations dans son sillage.
- L'Observatoire Spatial du Climat (SCO) contribue pour sa part au maintien des objectifs ambitieux fixés par l'Accord de Paris à travers une coopération déjà établie entre 36 agences spatiales et organismes internationaux, parmi lesquels le BAS. Ma délégation reviendra plus spécifiquement sur cette initiative à l'occasion de l'examen du point 12 de l'ordre du jour.

L'Agence Spatiale française agit également par la mise à disposition des données pour les scientifiques notamment du Groupe d'expert International sur l'Evolution du Climat.

Au-delà de cette contribution générale, l'action de la France dans le domaine spatial a des impacts directs et ciblés sur un certain nombre d'objectifs du développement durable.

Monsieur le Président,

1. La France contribue ainsi à l'utilisation du secteur spatial au service de la santé et du bien-être (ODD 3).

La France, à travers le CNES, avec ses partenaires, a développé une approche conceptuelle en télé-épidémiologie qui consiste à analyser grâce aux ressources spatiales, les relations « climat-environnement-santé » pour mettre en évidence les liens entre maladies infectieuses et changements climatiques. La méthode brevetée par le CNES il y a plus de dix ans continue à être appliquée.

Après la Fièvre de la Vallée du Rift, le paludisme urbain à Dakar, le paludisme rural au Burkina Faso, le CNES poursuit la surveillance sanitaire précoce dans un cadre pré-opérationnel porté par le SCO, à travers, par exemple, le projet ClimHealth portant sur Leptospirose en Birmanie. Toujours en matière de lutte contre les épidémies, le CNES participe à l'initiative PREZODE, portée par les instituts de recherche INRAe, Cirad et IRD avec une vocation internationale en matière de coopération ;

2. Le secteur spatial français se mobilise également en faveur des énergies propres (ODD 7)

Dans le contexte de la transition énergétique, le secteur spatial permet d'optimiser la production des énergies renouvelables. Les satellites optiques français (Pléiades notamment) permettent ainsi d'établir le potentiel solaire d'une installation. CFSat, lancé en 2018, contribue à la connaissance des vents et des vagues à la surface des océans pour l'exploitation d'éoliennes et d'hydroliennes.

Le CNES est par ailleurs fortement engagé dans le projet de verdissement de ses opérations, notamment au sein de la base spatiale de Kourou. L'objectif est de parvenir, avec l'appui de l'ESA et des industriels présents, à plus de 90% d'énergie renouvelable utilisées sur la base avant 2030.

3. Enfin, la France contribue à travers sa politique spatiale à la mise en œuvre de l'ODD 9 sur la résilience des infrastructures et l'ODD 11 sur la ville durable

Par sa capacité d'observation globale, le domaine spatial est un outil essentiel pour la gestion des catastrophes qui sont souvent engendrées par l'évolution du climat.

A ce jour, plus de 30% des cartes de dégâts produites dans le cadre de la Charte internationale Espace et catastrophes sont générées à partir des images des satellites français Pléiades.

En amont et en aval de la gestion des catastrophes, le CNES est à l'initiative du concept du « Recovery Observatory » (RO), développé dans le cadre du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS). Ce concept, en renfort de la Charte Internationale, permet de démontrer concrètement la contribution du spatial à l'ensemble du cycle du risque : à la fois dans la phase de relèvement /reconstruction, et aussi en contribuant au développement de la résilience des territoires face à de futures potentielles catastrophes.

Dans les domaines de la gestion du territoire et des infrastructures, le CNES met en avant l'immense potentiel des données spatiales et du numérique notamment à travers l'initiative SPOT World Heritage permettant l'accès aux archives des satellites de la famille SPOT et l'initiative PEPS pour l'accès aux données Sentinelles du programme européen Copernicus.

Monsieur le Président,

En conclusion, le secteur spatial est un acteur incontournable pour atteindre les ODDs adoptés dans le cadre des Nations Unies. La volonté affirmée de la France d'accompagner ces objectifs se traduit par une coopération étroite avec les agences spatiales et organismes internationaux du monde entier.

Je vous remercie. /.